

# RESTAURANT SCOLAIRE LA MARTYRE

## Année Scolaire 2023 / 2024



Votre enfant sera scolarisé dans l'une des écoles de  
LA MARTYRE  
à la rentrée de septembre 2023 :

L'inscription à la cantine de La Martyre se fait sur **l'espace famille**, commun aux cantines de Ploudiry, Le Tréhou et La Martyre et aux garderies organisées par le SIPP.

**Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

NB : Le **mercredi**, le restaurant est sous gestion ALSH/SIPP. Inscriptions auprès du SIPP, sur l'espace famille.

### TARIF DES REPAS

**3,90 €** : Tarif appliqué aux enfants domiciliés à La Martyre si inscription dans les délais (mercredi de la semaine précédant le repas).

**6,00 €** : Tarif appliqué aux **enfants domiciliés dans les communes extérieures** si inscription dans les délais (mercredi précédant le repas). Le montant facturé aux familles sera le montant net une fois déduite l'aide apportée par les communes de résidence (s'adresser à votre mairie).

**6,50 €** : Tarif pour les non-inscrits, ou inscrits tardivement, ou si absence non signalée.

**1,60 €** : Tarif PAI : applicable en cas de régime sur prescription médicale.

*Tarifs du service restauration : Délibération du conseil municipal du 12 juin 2023.*

**FACTURATION** mensuelle autant que possible.

Prélèvement automatique possible. Le mode de paiement sera à compléter sur « mon espace famille »

**L'espace famille** <https://parents.logiciel-enfance.fr/sipp>

**vous permet une inscription pour l'ensemble de l'année scolaire, si vous le souhaitez.**

**Toute modification par rapport à l'inscription initiale est à signaler pour le MERCREDI précédant la (ou les) semaine(s) considérée(s).**

**Absence pour maladie ou cas de force majeure :**

Cette absence justifiée, signalée **dans les 3 jours**, n'entraînera pas de facturation du repas si un **certificat médical** est fourni sur **l'espace famille**. De même en cas de force majeure.

**Dans l'espace famille vous pourrez consulter et valider le règlement intérieur.**

**Les inscriptions pour la nouvelle année scolaire sont à faire dès que possible.**